Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 7 (1936)

Heft: 6

Artikel: Fabrique de panneaux forts et bois croisés S. A., Tavannes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-823755

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SEPTIÈME ANNÉE N° 6 NOVEMBRE 1936

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L'A. D. I. J.

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. **R. STEINER** **Delémont — Tél. 383/4**	Présidence de l'A.D.I.J.: M. **F. REUSSER** **Moutier — Tél. 94.007**	Caissier de l'A.D.I.J. : M. **H. FARRON** **Delémont — Tél. 161**

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 3.— ; le numéro : fr. 0.50.— **Annonces :** S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél.51.

SOMMAIRE:

FABRIQUE DE PANNEAUX FORTS ET DE BOIS CROISÉS S. A., TAVANNES.
COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Fabrique de panneaux forts et bois croisés S. A., Tavannes

Nous publions aujourd'hui avec le consentement du Conseil d'administration de la Fabrique de panneaux forts et de bois croisés S. A. Tavannes le rapport du Conseil d'administration aux actionnaires pour le premier exercice. Notre intention est beaucoup moins de renseigner nos lecteurs sur la marche de cette nouvelle entreprise jurassienne, que de leur faire toucher du doigt les difficultés nombreuses et presque insurmontables que rencontrent les citoyens qui cherchent par les temps difficiles que nous traversons à introduire de nouvelles industries chez nous. Et pourtant il faudra bien que nous trouvions de nouvelles industries dans le Jura pour occuper toute la main-d'œuvre qui vivait autrefois de l'horlogerie et que celle-ci ne pourra plus occuper entièrement, quelle que soit la reprise des affaires.

RAPPORT

du Conseil d'administration de la Fabrique de Panneaux forts et de bois croisé S. A. à Tavannes, à l'intention de ses actionnaires

(PREMIER EXERCICE)

Messieurs,

En avril 1933 un incendie d'une violence extraordinaire détruisait en un clin d'œil l'usine de la maison Paul Brand & Cie, S. A.,

réduisant à un chômage forcé une quarantaine de personnes. Cette entreprise avait eu jusqu'alors le privilège de pouvoir occuper son personnel sans restrictions, alors que nous connaissions chez nous, depuis quelque trois ans déjà, dans l'horlogerie — notre branche économique la plus importante — une crise qui devenait de plus en plus grave.

Les pertes subies par les sinistrés les avaient poussés à ne pas reconstruire leur usine. Ainsi allait disparaître une entreprise qui pouvait espérer encore un développement intéressant non seulement pour ceux qui y étaient directement intéressés, mais pour notre village, et cela surtout par le fait que la dite entreprise venait de lancer la fabrication de produits encore nouveaux dans l'industrie du bois ; nous avons nommé les « panneaux forts ».

C'est alors que quelques citoyens désintéressés, mais soucieux du bien-être de notre petite cité, constituèrent un Comité d'initiative qui se donna pour tâche de faire revenir MM. Brand sur leur détermination de ne pas reconstruire leur usine, en leur apportant leur appui le plus étendu, pour remettre sur pied l'usine détruite et maintenir chez nous l'industrie des panneaux forts, qui, nous le répétons, pouvait espérer encore un développement intéressant.

Ce comité d'initiative se mit dès lors fermement au travail pour élaborer un projet susceptible de satisfaire au but poursuivi, soit : maintenir ou plutôt reconstituer chez nous une industrie susceptible d'assurer au plus grand nombre possible d'ouvriers, leur pain quotidien.

On étudia divers projets et on se rendit compte d'emblée que la tâche que l'on s'était librement donnée était grande, car une telle entreprise demande l'investissement de capitaux considérables. Or, trouver chez nous de tels capitaux était chose bien difficile. Le Comité d'initiative ne se laissa toutefois pas désarmer par cette tâche ardue, mais fit au contraire un très gros effort pour réunir un capital de base approprié. C'est ainsi qu'après des démarches que nous ne voulons pas relater ici, mais desquelles nous nous bornerons à dire qu'elles furent très laborieuses, on réussit à mettre sur pied la souscription d'un capital-actions de Fr. 500,000. Le Comité d'initiative décida alors de proposer aux souscripteurs la constitution de la société anonyme projetée, ce qui fut réalisé par l'assemblée constitutive du 16 août 1934.

La tâche dudit comité était ainsi terminée et il appartenait dès lors au Conseil d'administration de conduire et diriger l'entreprise.

Nous nous faisons un devoir de remercier ici encore une fois le Comité d'initiative et en particulier le maire Paul Schlup, son président, pour la grande tâche qu'il a accomplie en jetant les bases de notre entreprise.

Cette origine étant brièvement résumée, il nous reste à nous entretenir de la marche de l'entreprise dès sa fondation.

Indépendamment de la question du capital-actions, le comité d'initiative s'était occupé également du problème du financement dans son ensemble, mais il ne l'avait pas résolu. Il s'était bien assuré le concours de certaines banques, mais ce concours fit par la suite défaut dans une certaine mesure, de telle sorte que toute la question financière a été posée à nouveau pour le Conseil d'administration. La réalisation de celle-ci n'a pas demandé moins de deux ans d'efforts acharnés et de sacrifices personnels, sans compter que les membres du Conseil d'administration ont dû intervenir personnellement à plusieurs repri-

ses, ce qui témoigne de leur confiance en l'affaire et de leur ferme volonté d'en assurer le succès.

Sans entrer dans les détails, nous citerons quelques phases :

Lorsque nous nous approchâmes de certaines banques, qui avaient en principe assuré leur appui aux initiateurs tout aussi bien que la Banque cantonale de Berne, qui elle, nous a conservé son très précieux concours, ce dont nous la remercions, nous dûmes, à notre grand étonnement, et à notre déception, essuyer des refus de collaboration ou de participation au financement envisagé, et cela après de longues semaines d'attente. Que s'était-il passé ? Sans tout savoir, il n'est pas difficile de voir dans ce refus, l'œuvre de la concurrence. Il n'y avait à la base de ce refus, aucune argumentation fondée, preuve en soit le mutisme d'un de nos grands établissements bancaires, qui ne répondit même pas à une question de l'Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries à ce sujet.

Nous cherchâmes alors ailleurs, et nous eûmes de longues et laborieuses démarches avec divers groupements financiers. Comme nous étions sur le point d'aboutir à une entente avec un groupe de financiers étrangers, qui étaient disposés à s'intéresser à notre affaire moyennant que sa participation puisse être — du moins en partie — libérée par la fourniture du bois, il fut décrété de nouvelles prescriptions sur l'importance des bois étrangers, qui anéantirent à nouveau l'édifice échafaudé.

Après un bon nombre d'autres démarches, faites en partie même à l'étranger, nous trouvâmes l'appui d'une association forestière suisse qui nous accorda des facilités de paiement, qui constituaient en somme des crédits à longs termes. Cet appui fut heureusement pris en considération par la Banque cantonale de Berne, qui, comme déjà dit, nous avait conservé sa confiance et son aide, mais exigeait pourtant que l'ensemble du financement soit assuré, et c'est ainsi que le crédit que nous avait en principe assuré cet établissement, put enfin être mis à contribution. On était déjà en septembre 1935.

Il semblait que tout allait dès lors se régulariser sans grandes difficultés. Malheureusement, une question de garantie, soulevée postérieurement, vint empêcher la mise à contribution des crédits à longs termes pour le bois, mentionnés ci-dessus. Il fallut ainsi recommencer d'autres démarches. On essaya de tous côtés, et il fut fait un nouvel effort dans les milieux qui touchent de près notre entreprise. Après avoir réuni un nouveau capital de fr. 100.000.— souscrits sous forme de divers prêts à long terme, et une autre avance de fr. 50.000.—, nous obtînmes une augmentation appropriée du prêt de la Banque cantonale de Berne. Quelques fournisseurs nous ont en outre accordé des crédits à long terme pour le règlement de leurs avoirs, ce dont nous les remercions ici encore.

Ainsi se trouve enfin assuré le financement total de notre entreprise, et nous pouvons dès lors vouer à l'exploitation même tous nos efforts.

Déjà avant de connaître la solution de la question financière, il fut décidé de commencer les travaux de terrassement et de construction le plus tôt possible, de crainte de nous voir évincer par d'autres entreprises, qui, à ce moment-là aussi, parlaient de créer une usine semblable à la nôtre. Nous aurions, dans ce cas, été bien handicapés et l'existence même de notre usine eût été mise en cause. Bien qu'ayant soupesé les difficultés qui pourraient naître pour nous en allant de l'avant, sans attendre la solution totale de la question financière, et tout en étant conscients de notre grande tâche, nous avons pourtant jugé qu'il était de notre devoir de ne pas tergiverser et de ne pas

nous laisser supplanter, cela d'autant plus que notre but principal était la création de possibilités de travail. Cette détermination hardie était la seule solution possible si l'on ne voulait pas voir tous les efforts antérieurs sombrer misérablement. Qui n'avance pas recule, dit un proverbe. On avait déjà, sans notre faute, perdu trop de temps précieux pour toutes sortes de démarches nécessitées par le caractère et la nature même de notre entreprise. Aussi était-il urgent de prouver aux milieux intéressés, que nous n'allions pas renoncer à nos bons droits, car il ne faut pas oublier que nous constituons la suite d'une entreprise existante et que par conséquent nous possédions un droit de priorité si l'on considère les choses sous cet angle.

Les travaux de terrassement furent commencés le 1er octobre 1934, avec une équipe de 25 chômeurs. On en occupa jusqu'à 40, et les travaux auxquels furent occupés ces chômeurs durèrent environ trois à quatre mois, sans compter les travaux intérieurs de l'usine dans la suite.

Signalons ici que la question de la voix d'accès qui avait été prévue pour desservir l'usine, n'a pas pu être solutionnée positivement, vu les exigences et conditions exagérées d'un intéressé duquel il fallait obtenir un droit de passage. Or comme la commune municipale avait décidé, outre sa participation financière de prendre à sa charge les travaux de terrassements de cette voie d'accès, nous lui demandâmes de remplacer cette prestation par l'exécution des travaux de terrassement de l'Usine jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à ceux de la voie d'accès. La commune municipale fit droit à cette demande, et nous tenons à lui exprimer ici encore nos bien sincères remerciements, ainsi qu'à ses autorités, pour la sollicitude et l'appui qu'elle n'a cessé de nous témoigner.

Favorisés par un bel automne, les travaux marchèrent rondement, et vers la mi-novembre déjà, on commençait le montage de la charpente métallique de l'Usine, travaux qui furent terminés — du moins le squelette principal — environ à la mi-décembre. Les travaux de maçonnerie, soit les murs, ont suivi rapidement et malgré un froid devenu assez rigoureux ont pu se continuer sans grandes interruptions. Le bâtiment de la centrale à vapeur et de la force a été lui aussi promptement édifié. Pour les fondements des machines, il se produisit un retard dû au gel du sol principalement, puis à l'eau de fonds qui dut être évacuée par des canalisations appropriées.

Tant que la question financière restait indécise, le Conseil d'administration ne passa à la commande des machines que partiellement et successivement en considérant les délais nécessaires à leur obtention. Les premières machines furent installées dès le mois d'août 1935 et au début d'octobre (le 10 exactement) le département du tranchage put être mis en exploitation.

Nous dirons ici, à ce propos, que dans les débuts, nous étions indécis à nous procurer cette installation, vu son coût élevé et l'augmentation qu'elle entraînait dans les investissements. Il était sinon indispensable, du moins fort recommandable de construire une aile supplémentaire du bâtiment projeté si l'on décidait de se procurer ce complément. Après de mûres réflexions, le Conseil d'administration a jugé nécessaire de faire l'achat d'une trancheuse avec les accessoires, créant de ce fait notre entière indépendance de toutes les autres entreprises industrielles du genre. Nous pouvons aujourd'hui être satisfaits de cette décision, car le tranchage s'est dès lors révélé non seulement nécessaire, mais encore de bonne rentabilité.

Nous pouvons être heureux aussi que ce soit le tranchage qui ait été mis le premier en activité, car cela a facilité notre introduction sur le marché

On passa ensuite successivement à l'installation des autres machines, et la fabrication des panneaux forts débuta vers la fin janvier 1936, puis celle des bois croisés en avril.

Le tranchage et les panneaux forts ont été rapidement au point, et l'on peut se déclarer contents de l'essor assez rapide pris par ces deux branches de notre activité. La fabrication des bois croisés fut plus ardue vu la difficulté d'obtenir d'emblée le bois approprié aux exigences du marché. Aujourd'hui cela aussi est au point.

Une question très importante se posa ensuite pour notre conseil, c'est l'organisation de la vente. Fallait-il envisager la vente directe aux consommateurs ou la vente aux grossistes ? Après un examen fort mûri et discuté, on se décida pour la deuxième alternative, soit la vente aux grossistes. Et nous sommes heureux de constater que nous avons eu la main heureuse, car nos produits ont été somme toute bien vite introduits chez les marchands les plus importants et les plus en vue. La qualité que nous avons atteinte d'emblée, grâce aux expériences acquises antérieurement par la maison Paul Brand & Cie S. A., et qui étaient connues des intéressés, nous a valu un essor assez rapide dans la vente des panneaux forts surtout. Aujourd'hui nous sommes considérés comme livrant ce qu'il y a de mieux, et cette renommée, que nous nous efforcerons il va sans dire de conserver et de consolider encore, nous paraît être un garant de l'avenir dans ce domaine.

Nous devons pourtant révéler que depuis le temps où le comité d'initiative étudiait la situation dans la branche qui nous occupe, la situation s'est considérablement modifiée. La crise continue à sévir et a atteint l'industrie du meuble et du bâtiment surtout, dans une proportion alors insoupçonnée. Aussi est-il d'une importance capitale pour nous, de savoir nos produits appréciés de nos preneurs et des consommateurs. Nous veillerons, il va sans dire, à mettre tout en œuvre pour asurer à notre entreprise une marche normale, en nous assurant également le plus de débouchés possible... La question de l'exportation retient particulièrement notre attention, car à côté du marché intérieur, ce serait une soupape de sûreté susceptible d'assurer mieux encore l'équilibre nécessaire. Ici aussi, nous avons eu d'heureux résultats, mais il reste à obtenir encore des contingents pour l'importation en d'autres pays. Nous espérons aboutir dans nos démarches.

Nous ne voudrions pas omettre de relever encore le zèle et l'ardeur que l'ensemble du personnel (employés, contre-maîtres et ouvriers) a apporté au travail, s'efforçant de faciliter la tâche de la direction. Nous nous plaisons à relever ici que l'ensemble du personnel nous a donné satisfaction, pour la plupart même une entière satisfaction. Les rapports entre dirigeants responsables et ouvriers de tous les postes n'ont cessé d'être très bons. L'adaptation au travail, qui pour la plupart, était d'un ordre entièrement nouveau, a été bien facilitée par la bonne volonté manifestée par les intéressés.

Nous occupons actuellement :

66 ouvriers,
2 contre-maîtres,
2 employés de bureau,
2 apprentis de bureau,

soit 72 personnes ou au total **74** avec Messieurs Brand.

Sur ce nombre 9 seulement sont externes, sur lesquels quatre viendront encore élire domicile à Tavannes. A fin décembre 1935, les heures de travail du personnel ouvrier, sans compter les employés, ascendaient à 51.091 heures, ce qui sur la base de la durée normale du travail représente 6386 journées ou une moyenne annuelle de 21 ouvriers.

Dès janvier à fin août 1936, les heures de travail du même personnel (sans les employés) ascendent à 81.558 heures ou 10.195 journées normales, ou encore une moyenne mensuelle de 50 ouvriers.

Ces chiffres prouvent, ce nous semble, que les fondateurs de notre entreprise qui, comme nous l'avons vu, se sont donné pour but premier de procurer du travail à un grand nombre d'ouvriers, n'ont pas fait fausse route, mais ont droit au contraire à la reconnaissance de la collectivité.

Si la situation ne permet pas aujourd'hui déjà d'apporter à Messieurs les actionnaires un rendement, ne fût-ce que modeste, des fonds qu'ils ont confiés à notre entreprise encore naissante, nous espérons qu'ils ne lui conserveront pas moins leur entière confiance, étant persuadés que, Dieu voulant, un jour — que nous espérons le plus proche possible — leur apportera la récompense que mérite l'acte de solidarité qu'ils ont accompli.

Tavannes, le 15 septembre 1936.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Séance de comité du 18 mars 1936

Le bureau a ouvert une enquête sur la **situation économique** actuelle auprès des personnalités influentes du commerce et de l'industrie du Jura bernois. Les résultats de l'enquête paraîtront sous forme d'interviews dans un prochain bulletin.

L'admission de la Ville de Bienne au sein de l'association se heurte à des difficultés d'ordre financier, car nous ne pouvons faire à la ville de Bienne des concessions portant préjudice aux autres communes membres de l'ADIJ. Les pourparlers continuent.

M. Lièvre, professeur à Porrentruy, nous adresse une demande de subvention pour le financement de ses **travaux de recherches du « Creux-Genaz »**. Une demande analogue a été adressée à la Société jurassienne de développement. Nous prendrons contact avec cette dernière pour nous entendre sur le montant d'une subvention unique à prélever sur les fonds de la SEVA.

Le **projet d'horaire** 1936-37 nous donne satisfaction sur plusieurs points, mais notre revendication principale, celle de l'introduction d'une troisième paire de directs Bâle-Suisse romande par Delémont n'a pas abouti. Malgré une décision prise par la Fédération des sociétés du pied du Jura, le canton de Neuchâtel n'a pas soutenu la revendication. Par contre, le canton de Genève a demandé l'augmentation des relations rapides Genève-Bâle via Delémont. Nous maintiendrons notre revendication à la prochaine mise à l'enquête.

Sur la demande de l'un de nos membres, le bureau a décidé de faire une enquête sur la **situation du marché du bois** auprès des communes bourgeoises et mixtes du Jura. Le comité ratifie.

Sont admis au sein de l'association les membres suivants :

1. Association des propriétaires de forêts du XVe arrondissement ;
2. Service du gaz, Moutier.
3. Société agricole, Delémont ;
4. M. P. Fasnacht, instituteur, Delémont ;